

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Madame Nathalie JOLLY	

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Nathalie COGYE	Directrice de l'Administration générale et des finances
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines

Absents excusés :

Argenteuil Monsieur Georges MOTHRON	Délégué titulaire
Bezons Monsieur Pascal BEYRIA	Délégué titulaire
TRESOR PUBLIC Monsieur Rodolphe Riant	Comptable Public par Interim

DELIBERATION n° 2023/9

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 12 avril 2023

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Votants	6

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2023

DELIBERATION 2023/9

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L2121-21 et L.1612-12,

Vu la délibération du Comité syndical 2020/45 du 21 décembre 2020 relative à la participation du syndicat Azur à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu la convention signée le 12 janvier 2021 entre l'Etat et le syndicat Azur relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57,

Considérant la concordance et la cohérence des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable pour l'exercice 2022,

Considérant la préparation conjointe du Compte Financier Unique 2022 entre le syndicat Azur et le comptable du Service de Gestion Comptable d'Argenteuil,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du receveur pendant l'expérimentation,

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le Compte Financier Unique pour l'exercice 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL**

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Corneilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Corneilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Madame Nathalie JOLLY	

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Nathalie COGYNE	Directrice de l'Administration générale et des finances
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines

Absents excusés :

Argenteuil	
Monsieur Georges MOTHON	Délégué titulaire
Bezons	
Monsieur Pascal BEYRIA	Délégué titulaire
TRESOR PUBLIC	
Monsieur Rodolphe Riant	Comptable Public par Interim

DELIBERATION n° 2023/10

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 12 avril 2023

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Votants	6

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2023

DELIBERATION 2023/10

OBJET : Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu la délibération 2023/9 du Comité syndical en date du 4 avril 2023 portant approbation du compte financier unique de l'année 2022,

Considérant le solde de clôture excédentaire de la section de fonctionnement du compte financier unique 2022 arrêté à 6 095 860,07 €,

Considérant le solde de clôture déficitaire la section d'investissement du compte financier unique arrêté à - 1 534 198,38 €,

Considérant le solde des restes à réaliser en investissement arrêté à -761 038,18 €,

Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Affecte la somme de 2 295 236,56 € au financement de la section d'investissement par imputation au compte 1068 et 3 800 623,51 € au titre de la section de fonctionnement par imputation au compte 002,

Décide d'inscrire les écritures suivantes au Budget Primitif 2023 :

Investissement déficit cumulé

Article 001 – Déficit d'investissement reporté en dépenses	- 1 534 198,38 €
Solde des restes à réaliser en investissement 2021	- 761 038,18 €

Investissement Recettes

Article 1068 – affectation de l'excédent de fonctionnement en recette d'investissement	2 295 236,56 €
--	----------------

Fonctionnement Recettes

Article 002 – Résultat de fonctionnement (part reportée)	3 800 623,51 €
--	----------------

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL**

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Madame Nathalie JOLLY	

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Nathalie COGYE	Directrice de l'Administration générale et des finances
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines

Absents excusés :

Argenteuil
Monsieur Georges MOTHRON Délégué titulaire

Bezons
Monsieur Pascal BEYRIA Délégué titulaire

TRESOR PUBLIC
Monsieur Rodolphe Riant Comptable Public par Interim

DELIBERATION n° 2023/11

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 12 avril 2023

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Votants	6

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2023

DELIBERATION 2023/11

OBJET : Adoption du Budget Primitif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du débat d'orientations budgétaires présenté et validé par le Comité syndical du 2 mars 2023,

Vu la délibération 2023/9 du 4 avril 2023 approuvant le compte financier unique 2022,

Vu la délibération 2023/10 du 4 avril 2023 décidant de l'affectation des résultats 2022,

Considérant que le budget du Syndicat est élaboré selon l'instruction budgétaire et comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2021,

Considérant que le budget du Syndicat est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement,

Considérant la possibilité proposée par l'instruction comptable M57 sur la fongibilité des crédits entre chapitres d'une même section à hauteur de 7,5 %,

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le budget primitif de l'exercice 2023 ci-annexé (annexe 4), et tel que résumé ci-dessous :

SECTION	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	41 979 951,50 €	41 979 951,50 €
Investissement	7 954 667,70 €	7 954 667,70 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2023	49 934 619,20 €	49 934 619,20 €

Autorise la fongibilité des crédits entre les chapitres à l'intérieur d'une même section,

Prend acte de la note présentée ci-annexée (annexe 5)

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL**

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Madame Nathalie JOLLY	

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Nathalie COGYE	Directrice de l'Administration générale et des finances
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines

Absents excusés :

Argenteuil
Monsieur Georges MOTHRON Délégué titulaire

Bezons
Monsieur Pascal BEYRIA Délégué titulaire

TRESOR PUBLIC
Monsieur Rodolphe Riant Comptable Public par Interim

DELIBERATION n° 2023/12

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 12 avril 2023

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Votants	6

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2023****DELIBERATION 2023/12****OBJET : Fixation des appels à contributions 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L 5212-20,
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'arrêté du préfet du Val d'Oise n° A16-154-SRCT en date du 11/06/2016 portant adhésion des communautés d'agglomération « VALPARISIS » et « SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE » au syndicat Azur et constatant la substitution de l'établissement public territorial « BOUCLE NORD DE SEINE » à la commune d'Argenteuil au sein dudit syndicat,

Vu la délibération n°2015/34 du syndicat AZUR, en date du 12 octobre 2015 relative à l'instauration de la TEOM pour le territoire de la ville d'Argenteuil,

Vu la délibération n°16-28 de la communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE, en date du 28 janvier 2016 relative à l'instauration de la TEOM sur son territoire,

Vu la délibération n°5 en date du 12 décembre 2005, de la communauté de communes DU PARISIS, devenue depuis la CA du VALPARISIS, relative à l'instauration de la TEOM sur son territoire,

Vu la délibération n°2023/08 en date du 2 mars 2023, relative aux versements anticipés des contributions des EPCI adhérents pour l'année 2023,

Vu la délibération n° 2023/11 du 4 avril 2023 du syndicat Azur relative au vote du budget primitif 2023,

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Fixe le montant des contributions 2023 pour les adhérents sur la base du tableau suivant :

Territoire concerné	Type de contribution	Montant appelé par le syndicat pour 2023
Bezons	Contribution annuelle (TEOM)	4 727 108,00 €
Argenteuil	Le produit de la TEOM perçu directement par le syndicat AZUR : 11 319 679,00 € La contribution d'équilibre budgétaire versée par l'EPT : 1 765 117,00 €	13 084 796,00 €
Cormeilles en Parisis La Frette sur Seine	Contribution annuelle (TEOM)	2 742 886,00 €

Imputation budgétaire : 73133 (TEOM ARGENTEUIL), 74758 (contribution EPT BOUCLE NORD DE SEINE, contribution VAL PARISIS et contribution CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE),

Dit que les paiements seront effectués selon les échéanciers mensuels détaillés ci-dessous :

Argenteuil :

DDFIP pour la TEOM du territoire de l'EPT BOUCLE NORD DE SEINE	Montant des titres émis
JANVIER	Montants déterminés et versés directement par la DDFIP. Le syndicat Azur émet des titres correspondants aux montants perçus
FEVRIER	
MARS	
AVRIL	
MAI	
JUIN	
JUILLET	
AOUT	
SEPTEMBRE	
OCTOBRE	
NOVEMBRE	
DECEMBRE	
TOTAL	11 319 679,00 €

EPT BOUCLE NORD DE SEINE Pour la contribution d'équilibre Argenteuil	Montant des titres émis
JANVIER	147 093,08 €
FEVRIER	147 093,08 €
MARS	147 093,08 €
AVRIL	147 093,08 €
MAI	147 093,08 €
JUIN	147 093,08 €
JUILLET	147 093,08 €
AOUT	147 093,08 €
SEPTEMBRE	147 093,08 €
OCTOBRE	147 093,08 €
NOVEMBRE	147 093,08 €
DECEMBRE	147 093,12 €
TOTAL	1 765 117,00 €

Bezons :

CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE	Montant des titres émis
JANVIER	393 925,67 €
FEVRIER	393 925,67 €
MARS	393 925,67 €
AVRIL	393 925,67 €
MAI	393 925,67 €
JUIN	393 925,67 €
JUILLET	393 925,67 €
AOUT	393 925,67 €
SEPTEMBRE	393 925,67 €
OCTOBRE	393 925,67 €
NOVEMBRE	393 925,67 €
DECEMBRE	393 925,63 €
TOTAL	4 727 108,00 €

Cormeilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine :

CA VALPARISIS	Montant des titres émis
JANVIER	228 573,83 €
FEVRIER	228 573,83 €
MARS	228 573,83 €
AVRIL	228 573,83 €
MAI	228 573,83 €
JUIN	228 573,83 €
JUILLET	228 573,83 €
AOUT	228 573,83 €
SEPTEMBRE	228 573,83 €
OCTOBRE	228 573,83 €
NOVEMBRE	228 573,83 €
DECEMBRE	228 573,87 €
TOTAL	2 742 886,00 €

Dit que des ajustements de paiement seront effectués en mai auprès des adhérents suite aux versements prévisionnels effectués pour les mois de janvier, février, mars et avril, selon la délibération 2023/8 du 2 mars 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL**

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Madame Nathalie JOLLY	

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Nathalie COGNYE	Directrice de l'Administration générale et des finances
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines

Absents excusés :

Argenteuil
Monsieur Georges MOTHRON Délégué titulaire

Bezons
Monsieur Pascal BEYRIA Délégué titulaire

TRESOR PUBLIC
Monsieur Rodolphe Riant Comptable Public par Interim

DELIBERATION n° 2023/13

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 12 avril 2023

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Votants	6

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2023**

DELIBERATION 2023/13

OBJET : Vote du taux 2023 de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), pour le territoire d'Argenteuil

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment ses articles 1520 à 1523, 1609 quater, 1636 B sexies, 1639 A,

Considérant que le produit de la TEOM de la commune d'Argenteuil est perçu par le syndicat Azur depuis le 1er janvier 2016,

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Fixe le taux de la T.E.O.M. 2023, pour la commune d'Argenteuil, à 7,00 %

Précise que les recettes correspondantes seront imputées à la nature 73133 « taxe d'enlèvement des ordures ménagères » du budget du syndicat.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Madame Nathalie JOLLY	

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Nathalie COGYE	Directrice de l'Administration générale et des finances
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines

Absents excusés :

Argenteuil
Monsieur Georges MOTHON

Délégué titulaire

Bezons
Monsieur Pascal BEYRIA

Délégué titulaire

TRESOR PUBLIC
Monsieur Rodolphe Riant

Comptable Public par Interim

DELIBERATION n° 2023/14

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 12 avril 2023

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Votants	6

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2023**

DELIBERATION 2023/14

OBJET : Constitution d'une provision pour charges liées au Centre de Valorisation Energétique AZUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57

Vu le rapport d'orientations budgétaires pour 2023 approuvé lors du Comité syndical du 2 mars 2023

Vu la convention d'exploitation et le bail emphytéotique conclus avec la société NOVERGIE le 17 novembre 1993, lui confiant l'exploitation du Centre de Valorisation Energétique (CVE) et leurs avenants,

Considérant les investissements réalisés au cours de ce marché d'exploitation, dont une valeur résiduelle est à la charge du Syndicat AZUR,

Considérant la charge à venir à l'achèvement des contrats d'exploitation du CVE le 30 juin 2025,

Considérant que le montant de cette charge est de 3 885 125,20 €, à ce jour, et qu'elle ne pourra être supportée par le syndicat sur un seul exercice budgétaire au vu de son montant important,

Considérant la possibilité de constituer une provision pour étaler cette charge à venir

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de constituer une provision pour risques et charges liés au Centre de Valorisation Energétique AZUR

Dit que cette provision est constituée à hauteur de 1 600 000 euros,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 du syndicat au compte 6865-Dotations aux provisions pour risques et charges financiers

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU

